

Publié le 2 janvier 2016.  
Dernière modification : 16 février 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## Jean-Marie COMBOT, riziculteur breton 1.600 hectares à Bac-Lieû



Jean-Marie Combot (1928)

Né à Saint Servais (Finistère), le 20 février 1886.  
Fils de Pierre Combot et de Marguerite Jézégou.

Instituteur libre (1906)

Riziculteur à Phong-thanh (1910).

Y installe sa sœur et son beau-frère.

Membre de la chambre d'agriculture (juillet 1930).

Son délégué au Grand Conseil des intérêts  
économiques et financiers de l'Indochine (1933).

Chevalier du mérite agricole (*JORF*, 9 août 1928).

Décédé le 27 novembre 1944.

Mérite agricole  
AU TITRE DE L'ALGÉRIE, COLONIES, PAYS DE PROTECTORAT  
(*Journal officiel de la République française*, 9 août 1928)

Chevaliers

85 Combot (Jean-Marie), riziculteur à Phongthanh (Indochine).

Mariages à Soctrang chez Rémy Gressier  
(12 septembre 1928)



Coll. Gérard O'Connell  
Jean-Marie Combot accompagne Marie Adam de Villiers  
qui s'apprête à épouser Louis Guillamet.

Saïgon  
Échos du turf  
(*Saïgon sportif*, 24 mai 1929)

L'Écurie Combot, qui portait plus de la moitié de l'argent du public dans la dernière course, a trompé les parieurs par la faute des jockeys chargés de défendre les couleurs de la maison. Ce n'est pas tout que d'avoir d'excellents chevaux, il faut qu'ils soient montés honnêtement — nous invoquons, à ce sujet, le témoignage de M. Durban\*, qui posséda la plus belle écurie de courses de Saïgon. Un magistral « coup de balai » s'impose dans les écuries de M. Combot, s'il ne veut pas être honni de tous les turfistes saïgonnais, au cours de la saison prochaine.

---

Déclaration de candidature  
AUX ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE COCHINCHINE  
DU 17 JUILLET 1930  
(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1930)

J. Combot, riziculteur, Phong-Thanh, Bacliêu, ancien combattant. ;  
Combot 162 —

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1933)

Les Riziculteurs de l'Ouest ont tenu le 18 novembre à Cantho, la première assemblée générale de leur syndicat.  
Des discours furent prononcés par MM. ...Combot..., etc.

---

La rafle de l'or  
[Comment « Ma Tante » fait sa petite publicité](#)  
(*La Dépêche d'Indochine*, 8 février 1934)

---

Les élections au conseil colonial  
Les candidats français  
La liste d'union  
(*La Tribune indochinoise*, 20 février 1935, p. 1, col. 2)

Après de longues et assez laborieuses négociations, les groupements français locaux sont arrivés hier soir à former une liste unique dite « liste d'union » de candidats aux prochaines élections au Conseil Colonial. Cette liste comprend les noms suivants :

MM. de Lachevrotière, Ardin, Guillemet, Brodeur, Courtinat, Bataille, Ballous, Scotto, Neumann, Combot, Haasz, Lefèvre, Guérini, Franchini et Lamorte.

Devant cette coalition, il semble que M. Pargoire renonce à jouer une partie par trop inégale.

---

## GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

### LA CLÔTURE

Leurs figures

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1935)

.....  
Ah comme M. Combot devrait prendre des leçons d'éloquence de M<sup>e</sup> Kim ! Mais M. Combot, en bon paysan qu'il est, se... fout bien de ça. Il a raison du reste. Aussi je m'empresse de dire qu'il a toute ma sympathie ; sous sa rude écorce le travailleur français transplanté dans le Transbassac, l'original M Combot cache un cœur d'or, un bon sens à toute épreuve. Il dit des choses énormes sans sourciller. Ennemi des barrages, des services de l'Hydraulique agricole, ennemi de la Banque de l'Indochine, ce Breton têtu et volontaire, à force de briquer tous les rivages, est venu chercher fortune en Cochinchine. Chercher fortune ! Quelle dérision ! Lui qui n'a même pas été aménagé et qui, membre du conseil colonial, a vu le mandat de ses indemnités précompté au Trésor.

---

## COCHINCHINE

### SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1936)

L'arrivée de M. Combot. — M Combot, le sympathique conseiller colonial et riziculteur de Baclieu, arrivera cet après-midi par avion.

Parti de Marseille le 25 septembre dernier, par un navire d'une ligne hollandaise, M. Combot ne rata que de quelques heures à Singapour la correspondance avec le vapeur « Gouverneur-Général-Pasquier », ce qui lui aurait permis d'effectuer le trajet maritime Marseille-Saïgon dans le temps record de vingt jours.

M. Combot ne se tint pas pour battu et, tout aussi agréable que lui aurait été l'étude des résultats des efforts de l'Office du cochon en Malaisie, le sympathique conseiller colonial prit le chemin de fer pour Bangkok d'où il nous arrivera cet après-midi par avion, de telle sorte que, s'il le désirait, M. Combot pourrait assister, dès ce soir, à la première séance effective du conseil colonial.

En attendant, nous lui adressons tous nos vœux de bienvenue.

---

## AU CONSEIL COLONIAL

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1936)

LES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES  
BARRAGES ET CASIERS

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1937)

« Le paysan du Donai » sur la sellette

Ce parfait journaliste qu'est Francis Gattegno s'attaque dans l'*Opinion* au « Paysan du Donai ». Nous n'avons pas ici à faire nôtres les critiques lancées contre tel ou tel.

Mais la plume de Francis Gattegno est mordante et l'homme qui la tient ne marque assurément pas d'esprit. Il a ce mérite d'observer toujours la plus parfaite correction.

Il a tout simplement « canonisé » M. Combot, le grand agriculteur de Cochinchine, et chacun des articles, dès qu'il lui en dédie, est précédé de ce titre : « Saint Combot, protecteur des bovins ».

Pourquoi ce titre ? Parce que : « parce que M. Combot n'aime ni les vaccins, ni les vétérinaires pour la principale raison que les uns et les autres ont l'affreux toupet de gêner ses affaires d'achat et de vente de bovins.

En cela il reste fidèle à une personne, au moins, qui lui est chère : lui-même. »

En deux articles parus le 5, puis le 10 février, Francis Gattegno s'en prend à cet excellent homme !

Voilà de quoi amuser les lecteurs aux dépens d'un homme qui, dans les grandes assemblées, quand il prend la parole, fait la joie de la galerie.

Laissons les deux adversaires face à face : ils sont de taille l'un et l'autre à se défendre.

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1937)

« Réplique d'un Saint à un Lévitte »

Notre dernière chronique a parlé de la lutte Gattegno-Combote — « Le paysan du Transbassac » n'a pas laissé sans réponse l'article de l'*Opinion* et dans la « Dépêche » du mercredi 17 février, on peut lire, sous ce titre ci-dessus, sa vigoureuse riposte.

Il ne nous est pas possible de reproduire son long article ; nous n'avons d'ailleurs pas à nous immiscer dans la lutte.

Donnons simplement la finale du P. S. de l'article :

Quant à moi, je ne renie rien de mes origines, de mes croyances, ni de mon passé : je ne sors d'aucun ghetto.

Merci tout de même au second du reluisant Colline d'avoir bien voulu me canoniser avant la fin de mon martyre et de m'avoir désigné au ciel une place d'honneur que je n'aurais jamais ambitionnée, Je saurais, en effet, me contenter, dans un coin du paradis des Chrétiens, d'un petit strapontin d'où je verrai sans doute encore l'impénitent thuriféraire Gattegno adorer, dans l'autre monde, le dernier veau d'or de sa connaissance.

J. C.

---

Lettre ouverte à M. le gouverneur général  
par J. Combot  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1937)

À lire la vente que publie la *Dépêche*, il nous semble entendre l'écho de la voix au paysan du Bassac lancée dans l'amphithéâtre de l'université indochinoise lors d'une des dernières sessions du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers. Chaque fois que l'orateur se levait, un silence profond s'établissait et l'on portait grand intérêt aux arguments que cet homme de solide bon sens jetait dans la discussion.

Voyons son adresse à M. le gouverneur général Brévié :

« Lors de sa dernière venue en Indochine [Cochinchine ?], en 1932, l'un de vos prédécesseurs. M. Pasquier, avait en poche un projet de magasins généraux destinés à sauver la riziculture.

À l'unanimité, les assemblées élues repoussèrent cet ourson, pourtant bien léché par son papa Gannay <sup>1</sup>.

M. Pasquier ne se consola jamais de cet échec ; il déclara aux riziculteurs récalcitrants une guerre sans merci et confia au maréchal Gannay le soin de diriger les opérations.

Depuis ce moment, les riziculteurs ont la nette impression d'être abandonnés par leur gouverneur général, et ils marchent, honteux et résignés, sous la férule du grand maître de la Banque de l'Indochine.

Les ministres des Colonies se sont inquiétés des producteurs de caoutchouc, de café, de sisal, de poivre.

Pour eux, on a créé des primes à la production et à l'exportation, des caisses de compensation ; on a établi des droits de douane pour empêcher en France des produits similaires étrangers et l'on a frappé de taxes prohibitives les nouvelles plantations.

Pour les riziculteurs, on a créé le Service du crédit à long terme, cette macabre fumisterie destinée au recouvrement intégral des créances en péril de nos établissements financiers et à l'accaparement par ces derniers de nombreux beaux domaines.

On en a sauvé quelques-uns, il le fallait ; le premier aménagé fait partie de la Commission chargée de distribuer la manne ; il a touché 90.000 piastres ; à un autre membre de cette Commission, on a attribué la bagatelle de 300.000 piastres

À certains roquets, dont on redoutait les grognements, on a jeté des os biens garnis et l'on n'a pas oublié les professionnels rampants.

Les opérations ont été dirigées par les *phynanciers*, juges et parties, dont un salarié assurait les fonctions d'expert.

Les opérations ont été faites en vase clos et il est impossible, même à un élu de nos plus hautes assemblées, d'avoir connaissance de certains dossiers.

Le contribuable indochinois ne tardera pas à voir ce que lui coûtera cette mauvaise plaisanterie.

Les riziculteurs attendaient impatiemment votre venue. Monsieur le gouverneur général ; vous leur aviez été signalé comme un homme énergique et juste : un Chef.

Ils ont eu une première déception en apprenant qu'après avoir reçu personnellement les représentants de divers groupements, une armée de quémandeurs et de thuriféraires, vous avez renvoyé à votre secrétaire général la délégation de la chambre d'agriculture chargée de vous présenter les doléances de la masse paysanne.

Peut-être avez-vous été gêné parce que vous saviez que cette délégation avait mandat de vous faire savoir que les riziculteurs rejetaient avec indignation le projet de coopératives tel que vous avez, disent certains, l'ordre d'instituer en Indochine.

---

<sup>1</sup> Paul Gannay, de la Banque de l'Indochine, avait évoqué ce projet lors de la visite de Pasquier à [Cantho](#) le 11 août 1930.

Les riziculteurs ne méritant pas une pareille humiliation.

Tandis qu'ils produisaient à perte, ils ont subi, pendant la crise, la taxe inique sur la sortie de leurs grains.

On aurait pu diminuer leurs charges par une juste péréquation de taxes sur les divers produits indochinois exportés.

Est-il admissible, Monsieur le gouverneur général, que, pendant que le paysan se voit racler jusqu'au sang, des sociétés taboues [intouchables]

puissent exporter annuellement, sans aucune taxe, 59.160 tonnes de ciment, 1.741.000 tonnes de charbon, 5.050 tonnes de zinc, 1.580 tonnes d'étain, 266 kg d'or et 113 kg d'argent ?

Peut-on admettre cette chose paradoxale de voir le ciment indochinois vendu au Siam meilleur marché qu'au Cambodge ?

Pour justifier la création de coopératives, on vous a fait accroire qu'au début de la récolte, 5 à 600.000 tonnes de grains sont jetés sur le marché pour avilir les prix : c'est une plaisanterie !

Au 1<sup>er</sup> janvier 1937, le picul de dandy n° 1 était à 3 \$ 12 ; le 1<sup>er</sup> février, il était à 2 \$ 76 ; le 1<sup>er</sup> mars, 2 \$ 58 ; le 1<sup>er</sup> avril, 2 \$ 78 ; ces chiffres parlent !

Subir des frais inutiles de transport risqué, de manipulation avec un coulage sérieux, d'ensachement, et voir son grain revalorisé d'un bon tiers, vous ne pouvez l'admettre sérieusement !

Malgré l'opposition ferme de la chambre d'agriculture, la « Coopérative agricole de Cochinchine » est, paraît-il, fondée sous la présidence de M. Mariani, dit le *Compétent*, avec le concours de M. Haasz, agent d'assurances, qui prévoit la belle affaire dans l'assurance des Magasins généraux ; de M. Binh, l'aménagé n° 1 du Crédit à long terme ; de M. Bêh, le fabricant de savon bien connu, leader de Thap-Muoi ; de M. Dan, « l'accapa...ra...teur » de Longxuyên ; du jeune et sémillant M. Thuan, tous membres de la chambre d'agriculture et non encore décorés... Qu'attendez-vous, Monsieur le gouverneur général ?

Il est permis de se demander comment cet aréopage, flanqué de quelques paravents, réunira les fonds nécessaires pour la construction de vastes magasins, le financement de la récolte et la rémunération d'une armée de demi-fonctionnaires.

On compte évidemment sur le bas de laine du bon contribuable, ou sur l'appui des banques avec la garantie de la Colonie ; mais les assemblées élues auront, fort heureusement, leur mot à dire.

Les vrais riziculteurs de la chambre paysanne ont refusé avec indignation la proposition qui leur a été faite d'entrer dans « la combine ».

Sachez, Monsieur le gouverneur général, que les vrais riziculteurs ne sont pas ennemis des coopératives ; ils en sont partisans, mais sans ingérence administrative ni contribution budgétaire.

Ce n'est pas évidemment ce que veulent les *beni-iata* de la chambre d'agriculture et d'ailleurs, pas plus que le Dr Think ou M. Neumann !...

Il s'agit, en l'espèce, d'une nouvelle levée de boucliers contre l'exportateur chinois, que M. Gannay croyait avoir définitivement exterminé, mais qui est revenu de ses émotions et qui travaille actuellement sans le secours financier de la Banque de l'Indochine.

Les riziculteurs ne doivent pas oublier que la récolte exploitable du riz indochinois ne représente que le 1/8 des besoins de la Chine ; que la Chine a son conseil à Saïgon et qu'ils ont tout intérêt à conserver de bonnes relations avec leurs intermédiaires habituels, beaucoup moins onéreux que la clique à Mariani.

Ils n'admettront jamais d'être livrés pieds et poings liés à un consortium d'exportateurs français qui fixera les cours et aura le monopole du transport : c'est pour eux une question vitale.

Ils n'ont pas besoin du concours de M. Mariani et de ses acolytes pour acheter leur cheptel et sélectionner leurs semences, payer leurs impôts et régler leurs créanciers.

Dans votre discours de Vinh, vous avez, Monsieur le gouverneur général, exprimé le désir de voir morceler les grosses propriétés au profit des fermiers que vous désirez voir devenir propriétaires.

Est-ce la condamnation des riziculteurs français, ces perpétuels gêneurs que M. Pasquier, après l'échec de ses Magasins généraux, avait traités de latifundiaires ?

Prévoyez-vous également le morcellement des grandes plantations de caoutchouc en octroyant quelques terres à chacun des coolies, avec coopérative de fabrication, de vente et le le reste ?

Attendez-vous à recevoir des propositions des établissements financiers. En dehors de vastes domaines acquis à la faveur du crédit à long terme et aménagés par le Service de l'hydraulique agricole, il leur restera des terrains qui seront pour eux une charge.

Pour vous permettre de vous faire la main, ils vous céderont ces terrains à un prix très avantageux pour eux.

Peut-être recevrez-vous aussi des propositions plus raisonnables de colons français qui avaient confiance en vous et que vous aurez déçus.

Ces colons ne se contenteront pas du geste des apôtres du Christ qui avaient ordre de fuir les régions inhospitalières en secouant la poussière de leurs chaussures.

Ces colons se muniront du strict nécessaire pour rejoindre la première escale ; là, ils se procureront une garde-robe et jetteront par dessus bord leur dernière chemise, ne voulant rien conserver d'un pays où ils ont longtemps œuvré et où ils sont devenus indésirables.

J. Combot,  
conseiller colonial,  
membre du Grand Conseil

---

M. JOURDAN ET M. PARGOIRE ÉCRIVANT

L'ironie et la mesure se rencontrent pour édifier la religion de M. Combot  
(*Le Populaire d'Indochine*, 5 août 1937)

Les lecteurs du « Populaire » que M. Combot, puits d'euphémismes, appelle une « certaine » Presse, n'ont pas oublié — car nous lui avons répondu chaque fois — les épithètes que cet aimable conseiller colonial, membre de la chambre d'agriculture, nous décocha et décocha à nos amis au cours de nos diverses interventions en faveur de projets qu'avait inspirés le seul désir d'être utile aux agriculteurs cochinchinois.

Qu'il s'agit d'hydraulique agricole, de vaccination, de coopérative, toujours M. Combot se dressait, un pied sur notre point final, l'autre — qu'on nous pardonne cette figure — dans le derrière de la Raison. Et dans cette position inconfortable, après avoir donné du « propre-à-rien » aux ingénieurs, aux vétérinaires et à l'ignorant journaliste que nous sommes peut-être, il distribuait du « vendu » du « traître » et de l'« escroc » à la troupe courageuse et sage des promoteurs de la coopérative agricole.

Après quoi il se replaçait dans sa naturelle statique et repartait pour ses terres de Phong-Thanh.

Non sans nous avoir donné le conseil d'aller chercher auprès des riziculteurs de l'Ouest la confirmation de ce qu'il avait dit : ce que nous aurions fait volontiers si le temps nous en avait été laissé.

Mais voici que n'étant pas allé aux riziculteurs, les riziculteurs viennent à nous. Pour nous blâmer ? Au contraire : pour ironiser aux dépens de ce pauvre M. Combot. L'un d'eux, et non des moindres, un des plus anciens et des expérimentés, chercheur et réalisateur, M. Jourdan, nous a envoyé hier la note bourrée d'humour et de bon sens

que nous reproduisons ci-dessous. M. Jourdan met au point bien des choses pour ce qui concerne la vaccination des buffles. Et voilà que le président de la coopérative agricole, l'infatigable et dévoué M. Mariani, nous communique une lettre d'un autre homme d'expérience, qui connaît ce pays et continue à le servir, M. Pargoire, sur le sujet de la coopérative. Ce document vaut que nous le reproduisions, lui aussi. M. Combot ne nous en voudra pas pour aussi peu. Ne nous avait-il pas affirmé que nous avions besoin de renseignements sérieux ? Qu'il aille en paix dorénavant: nous sommes renseignés, bien renseignés. Le tout est de découvrir le vaccin de l'éclat de rire maintenant. — H. D.

#### Lettre de M. Jourdan

Coquin de maqui !

L'ami Combot, dans son article de « La Dépêche » du 27 juillet, nous met au courant de ses misères dans le commerce des buffles.

Il n'a vraiment pas de chance.

Le maqui de la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, mal que le ciel, en sa fureur, inventa pour le ruiner dans son commerce, ce maqui qui va se fourrer dans le vaccin, est un malin.

Allons ! ami Combot ! Vous leur en mettez plein les yeux à ceux de Saïgon — vétérinaires y compris.

Mais avec nous, qui sommes de la brousse, ça ne prend pas, hein ? Vous vous en doutez ?

Car nous savons, nous aussi, comment les marchands de buffles font leurs achats. Ils ne font pas de bruit, d'habitude. Ils ont leurs raisons.

Ce que vous devez rire en constatant que vous faites marcher ces braves vétérinaires, votre phobie depuis plus de six ans, depuis vous figurez à la chambre d'agriculture ! Je serais curieux de savoir pourquoi vous les encensez tant dans votre dernier article. Vous devriez nous le dire. Ce sacré maqui de la peste est toujours fourré dans les buffles de Combot.

Pourtant j'avais fait acheter, moi aussi, un mois avant vous, des buffles dans la région de Takeo, Ils ont été vaccinés : je l'ai vu de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu. Et le maqui de la peste, ce malin, voyant que je voyais, a vu qu'il n'y avait rien à faire pour lui, avec moi. Aussi, mes buffles sont-ils arrivés bien portants. Il y en avait soixante à l'arrivée, exactement comme au départ.

Le maqui roublard doit savoir quand Combot vient acheter des buffles.

C'est un débrouillard, ce maqui. Il connaît le bon coin, le pays de prédilection pour établir son empire. C'est le royaume de Combot : Phong Thanh. Mais il ne faut pas s'en faire pour aussi peu. Tout arrive. L'année prochaine, vous pourrez recommencer, mon cher Combot. Il restera encore des buffles à trente piastres, ou plus, ou moins. - A. JOURDAN.

#### Lettre de M. Pargoire

Mon cher Président et Ami,

Je vous remercie vivement de votre aimable lettre du 8 et des renseignements qu'elle me donne sur votre coopérative.

Vous savez que j'ai toujours été un partisan très convaincu de la coopérative. Je crois que cette forme de groupement présente pour les individus, avec la sauvegarde de leur personnalité, tous les moyens de défense que peut offrir une association. C'est la formule de l'avenir, celle qui peut permettre aux producteurs, tout en restant maîtres chez eux, de coordonner leurs travaux, de mettre en commun leur expérience et surtout

de faire bénéficier chacun des facilités résultant, pour les achats comme pour les ventes et pour le crédit, de la somme des possibilités de tous.

Je vous félicite d'avoir envisagé l'ouverture de votre groupement aux Annamites citoyens ou sujets, aussi bien qu'aux Français. C'est un point capital et qui ici fera un excellent effet, lorsque nous aurons à présenter une quelconque requête au Ministère.

En ce qui concerne la défense aux créanciers d'exercer des saisies à l'encontre des coopérateurs, cette mesure est appliquée en Afrique du Nord à la satisfaction de tous. D'ailleurs, les créanciers trouvent dans le jeu normal des coopératives des avantages exactement proportionnés aux bénéfices qu'y trouvent les cultivateurs. Il est, en effet, certain que la régularisation des ventes de leurs produits, la suppression des frais de poursuites, les améliorations culturelles profitent aux uns et aux autres.

Allons, cher ami, continuez à poursuivre votre œuvre et soyez assuré de mon entier dévouement.

Signé : PARGOIRE.

---

LE NOUVEAU TESTAMENT  
de  
M. le conseiller Combot  
(*Le Populaire d'Indochine*, 7 août 1937)

Le directeur du « Populaire » a reçu de M. J. M. Combot, conseiller colonial, membre de la minorité de la chambre d'agriculture, la lettre que nous reproduisons ci-dessous, ce document remarquable nous ayant été communiqué à toutes fins utiles.

Saigon, le 5 août 1937

Monsieur le directeur,

J'ai lu et relu dans le « Populaire » de ce jour l'article que me consacre votre distingué rédacteur Danguy, l'irrigateur bien connu de la plaine du Quan-Lo, spécialiste également bien connu de romans somnifères recommandés aux fébriles Saïgonnais par les pharmaciens de la place.

J'avoue humblement n'y avoir rien compris.

Je n'ai pas davantage saisi le sens humoristique du charabia du colon Jourdan, créateur de cocasses magasins cylindre-coniques que M. Pagès et votre rédacteur en chef ont naïvement pris pour des silos.

Tous les riziculteurs attendent impatiemment les prochaines élections agricoles qui leur permettront de revoir à la Chambre paysanne un respectable revenant qui siégera d'office à la droite de notre si sympathique Président.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.  
J. COMBOT.

Ayant lu cette lettre, nous ne pouvons pas cacher la reconnaissance qui nous gonfle. Jamais nous n'aurions osé attendre de M. Combot soi-même confirmation aussi parfaite de ce que nous écrivions ici-même, le 19 juillet, de l'homme clos et obstiné à la manière d'un hérisson en boule et qui, pris dans une discussion dont il fut la cause, « se contente de grogner : « Idiots ! »

*A fortiori* n'aurions-nous pas osé attendre de M. Combot qu'il fit ainsi de nous son exécuteur testamentaire. Le triste billet que nous avons là ! Voici M. Combot avouant sans restriction la descente en débilite de son intelligence, l'extinction de sa clairvoyance, l'affaiblissement généralisé d'un cerveau naguère si brillant, ouvert, alerte. « J'avoue humblement n'y avoir rien compris ». M. Combot n'a rien compris de notre article du 19 juillet tous nos lecteurs ont compris. Et il le dit, car il en souffre, le pauvre

homme ! Il faut remonter jusqu'a Guy de Maupassant pout trouver malade ayant défini son propre mal, en ayant suivi les progrès. Mais Guy de Maupassant fit de cette aventure horrible un chef-d'œuvre — « Le Horla » — tandis que M. Combot n'a eu de force que pour un bref testament.

Le pauvre homme ! Quelle transformation en lui ! Où est-il le temps où il nous conseillait d'aller auprès des colons de l'Ouest — où nous étions allé bien avant et sans qu'il nous y eût incité — pour éclairer notre religion ? Un de ces colons, que tout le monde estime et qu'on cite comme un exemple d'énergie, de persévérance et d'expérience, M. Jourdan, n'ayant pas partagé sont opinion, et nous l'ayant communiqué, voici notre M. Combot qui brûle ce qu'il a adoré. C'est la fin. Il n'est pas indispensable d'être docteur pour deviner l'issue fatale. Au demeurant, M. Combot s'y empêtre. Il mélange naïvement le souci électoral, filigrané de vilénie et de bassesses, aux larges aspirations économiques ; il rapporte sa fin étriquée à la grandeur de l'œuvre gigantesque accomplie dans le pays...

Dans une dernière soirée de lucidité que nul roman somnifère n'abrègea, il s'est rappelé que nous existons. Devant cette tombe prématurément annoncée, nous nous inclinons et nous remercions M. Combot d'avoir rentré ses piquants pour nous permettre de devenir son exécuteur... testamentaire.

H. D.

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE  
(L'Avenir du Tonkin, 15 février 1938)

Dans nos provinces de l'Ouest  
Têt de misère

*Depuis un certain temps déjà, nous n'avions rien reproduit de M. J. Combot, le riziculteur bien connu, qui manie la parole aussi bien qu'il tient la plume.*

*Lisons ce qu'il pense du Têt dans la région où s'exerce son activité.*

Dans nos campagnes comme dans nos villes, nous étions accoutumés à respirer un petit air de fête à l'occasion du nouvel an annamite.

Même pendant les plus dures années de la crise, on n'a pas manqué à la tradition et le crépitement des pétards invitait les mânes des ancêtres à venir participer aux agapes familiales ; les enfants et les jeunes filles revêtaient des *cai-ao* aux couleurs éclatantes et les vieux faisaient leurs visites en habit de cérémonie avec le turban des familles et le parasol réglementaire.

Jamais on n'a vu un têt aussi triste que cette année dans les provinces de l'Extrême-Ouest et rien ne laisserait voir à un homme non averti que c'est fête et que le peuple est en liesse.

La malchance poursuit depuis plusieurs années nos riziculteurs de l'Ouest et, malgré cela, on leur a supprimé la détaxe de 20 % sur leurs impôts fonciers ; leurs conseillers coloniaux ont voté d'un cœur léger l'impôt sur le revenu ; la taxe sur la sortie des riz est maintenue ; des sommes folles sont dépensées par le Service de l'Hydraulique agricole pour aménager des petits casiers et par l'Office du riz pour des essais coûteux et sans résultat ; le président de la chambre d'agriculture [Joseph Mariani] organise une bamboula en l'honneur d'un certain Than-Nong et un récent décret voudrait rendre toute transaction pratiquement impossible.

Propriétaires et fermiers-sont découragés : ils n'ont plus confiance ni dans l'Administration ni dans leurs élus, ils doutent de la sollicitude de leurs ancêtres retenus par les délices du Nirvana et le Than-Nong decouper par M. Mariani n'est pour eux qu'un illustre inconnu.

Si à tout cela on ajoute que des fermiers sont travaillés par des agents provocateurs du Front populaire et de Moscou, on comprendra tout le malaise qui frappe le monde de la riziculture et ferme son cœur à la joie.

S'il n'y prend garde et s'il ne s'organise pour la défense de sa liberté, le riziculteur finira par être mis en tutelle ; il ne pourra plus choisir ses semences, établir des contrats de location avec ses fermiers, prêter ou emprunter, emmagasiner son paddy ou le vendre sans en référer à un service administratif.

Les planteurs de caoutchouc ou de café peuvent travailler en toute quiétude ; les *jauniers* du Tonkin peuvent exploiter en toute sérénité une main-d'œuvre pléthorique ; les requins de la finance peuvent faire des superbénéfices en majorant le taux légal de l'intérêt de commissions spéciales, l'Administration n'en a cure. La mégère réserve toute sa sollicitude aux riziculteurs, ces pelés qu'il faut, par des organisations d'apparence philanthropique, réduire en esclavage.

\*  
\* \* \*

Toutes ces manœuvres n'ont pas échappé aux riziculteurs qui commencent à ouvrir les yeux et qui veulent enfin prétendre au droit de vivre et d'être comme le charbonnier, maîtres chez eux.

C'est ainsi que dans la province de Bac Lieu, les propriétaires ont senti qu'il y avait pour eux un impérieux devoir de se réunir et de se concerter pour se libérer des entraves créées par l'ingérence aussi néfaste qu'inopportune de l'Administration dans la direction de leurs affaires et l'exploitation de leurs terrains.

Quoique l'on fasse, la richesse de ce pays et le bien-être du dân seront toujours conditionnés par la production rizicole et par l'entente plus ou moins cordiale existant entre propriétaires et fermiers.

Or, un mouvement créé par certains trublions tend à dresser ces producteurs les uns contre les autres et il semblerait que, tout naturellement, la sympathie des pouvoirs publics soit d'emblée et sans examen préalable acquise aux fermiers considérés, souvent à tort, comme des exploités.

Un malaise existe dans le monde rizicole et ce malaise ira s'accroissant si les propriétaires n'y prennent garde ; de nombreux terrains seront laissés en friche cette année et cela augmentera l'armée des chômeurs et des mécontents qui se rabattront sur les régions éloignées de la presqu'île de Camau.

Il appartient aux riziculteurs sérieux de s'organiser pour la défense de leur liberté et pour la sauvegarde de leurs fermiers et nous reverrons l'an prochain les fêtes traditionnelles du Têt reprendre leur solennité d'antan.

J. COMBOT

---

## UNE GRANDE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

### LE SACRE DE MONSIEUR CHABALIER, ÉVÊQUE DE PNOM-PENH (*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1938)

.....  
M. Thibaudeau, résident supérieur au Cambodge, et M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, arrivèrent quelques minutes après, salués par l'exécution de la « Marseillaise » ; ils étaient accompagnés de toutes les hautes personnalités de la résidence supérieure.

M. Jean de Beaumont\*, ancien député de la Cochinchine, M. Combot, conseiller colonial, les membres du Conseil des intérêts économiques et financiers du Cambodge, assistaient également à la cérémonie.

---

À PROPOS DE TAXES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1938)

Ainsi il sera dit que cet excellent M. Combot, homme d'esprit et de bon sens, épris d'équité, n'aura pas le dernier mot sur une question qui lui est chère : la taxation à la sortie de tous les produits payants.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, il reprenait, comme chaque année et avec une énergie accrue (tant il croit sa cause juste), sa proposition tendant à l'application d'un droit de sortie sur les charbons indochinois et autres matières pouvant supporter une taxe d'exportation, tout comme le riz et le maïs.

Il n'est pas douteux que l'honorable conseiller du Sud a rallié la majorité de ses collègues ; mais, comme il arrive souvent au Grand Conseil, le flot des interventions finit par déchaîner une sorte de raz verbeux qui emporte même les meilleures intentions. Celles de M. Combot, roulées de-ci, de-là par les vagues d'éloquence furent finalement jetées à la côte comme une épave, et déformées : sa taxe à la sortie une fois à sec fut dénommée « augmentation de la redevance proportionnelle ».

Maint cuisinier, au cours de sa carrière, a transformé des chats en lapins. Qu'importe si la saveur d'un mets satisfait le client...

En l'occurrence de quoi s'agissait-il ? Il s'agissait de satisfaire le budget des recettes en même temps que les exportateurs de riz et de maïs en dégrevant légèrement les céréales à l'exportation. La moins-value occasionnée par le dégrèvement serait compensée par une taxation à la sortie des charbons, et le budget y trouverait ainsi son compte.

Mais un quiproquo provoqué en fin de session par la hâte d'en finir avec des assises déjà prolongées de deux jours, a fait que le gouvernement a retenu pour les charbons, ou plutôt contre les charbons, une augmentation de la redevance proportionnelle au lieu de la taxe à la sortie.

Ce quiproquo a soulevé, lors de la réunion de la dernière commission permanente, quelques protestations de la part d'une fraction qui affirmait s'être prononcée en faveur d'une taxe à la sortie, tandis que l'autre entendait avoir voté pour une augmentation de la redevance proportionnelle des mines de charbon.

Le Gouvernement a maintenu gentiment sa position et, en fin de discussion, c'est la redevance proportionnelle qui a été homologuée.

L'essentiel est de savoir si, par ce dernier mode de taxation, le Trésor encaissera la même somme que par la taxe à la sortie. Si oui, le reste n'est que question de mots et, finalement, M. Combot aura gagné la partie, sinon sur les mots, du moins sur les choses.

Ce sera tout de même un succès qu'il n'aura pas volé.

Louis MAZEL.

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1938, p. 4)

Taxes à la sortie  
L'éternel sacrifié ! ...

M. J. Combot plaide dans la *Dépêche*, comme il le fit, d'ailleurs et non sans éloquence ni à propos, au sein du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine, la cause de l'exportation.

Dans tous les pays du monde, on s'ingénie à favoriser l'exportation des produits du sol en vertu de ce principe que la richesse s'établit par la valeur des produits exportés.

En Indochine, on a admis un principe anti-économique diamétralement opposé ; l'exportation, au lieu d'être favorisée, a été contrariée par des taxations à la sortie qui frappent surtout la masse des cultivateurs pauvres tandis que des produits plus riches sont exemptés de droits ou bénéficient d'une prime à l'exportation ou encore sont protégés par des taxes prohibitives sur les produits similaires étrangers.

Et c'est ainsi que nous voyons en Indochine de grosses sociétés, toutes plus ou moins inféodées à la Banque de l'Indochine, faire des bénéfices que l'on a pu qualifier de monstrueux alors que la population laborieuse crève de faim.

Puisque l'Administration tient à maintenir cette malheureuse taxe, la justice fiscale demande qu'elle soit uniformément appliquée à tous les produits exportés.

\*  
\*   \*

La ténacité de certains grands conseillers a réussi, au cours de la dernière session, à faire imposer un droit d'exportation de 3 % sur les charbons et, par voie de conséquence, à ramener de 8 à 7 % les droits sur le paddy et de 6,40 à 5,40 % la taxe sur le riz cargo.

Ce fut un bien mince résultat pour les riziculteurs, mais il a été bien entendu qu'on allait procéder à un remaniement complet du tableau des taxes à la sortie pour établir enfin une juste répartition des charges fiscales comme il sied dans une république bien organisée.

Or, que voyons-nous ? Les producteurs de charbon ont cherché de l'ambiguïté dans un texte absolument précis taxant d'un droit de 5 % *ad-valorem* les charbons exportés : on palabre, le temps passe, le charbon s'en va et la taxe n'est pas appliquée parce que les requins sont là, insatiables, bien décidés à ne pas rendre gorge.

\*  
\*   \*

Nous venons de savoir, par l'A.R.I.P., qu'un décret du 25 avril a approuvé l'arrêté du gouverneur général instituant une taxe de 3 % sur la sortie du maïs et diminuant de 1 % la taxe sur la sortie du paddy et du riz cargo : il n'est nullement question ni du charbon, ni de l'étain ni du ciment, et l'on ajoute, pour justifier le vieil adage « *In cauda venenum* <sup>2</sup> » : « L'application de ces nouvelles dispositions doit avoir pour effet d'assurer une taxation mieux équilibrée des céréales et de faciliter l'exportation du paddy et du riz cargo tout en maintenant une protection suffisante de la rizerie locale ».

Pour celui qui sait lire entre les lignes, la question est donc réglée : le riziculteur a obtenu pleine satisfaction et les rizeries locales restent suffisamment protégées.

On serait curieux de savoir ce que pense de ce dernier paragraphe du communiqué officiel, M. Mariani, président de la chambre d'agriculture, grand prêtre de Thàn-Nông protecteur de la riziculture.

Ainsi, c'est au pauvre riziculteur qu'il appartient de faire les frais d'une protection « suffisante » de la rizerie locale !...

---

<sup>2</sup> Les mauvaises surprises sont à la fin

Tout homme de bonne foi estimera que cette industrie locale n'a pas besoin de protection spéciale dans un pays où, hormis peut-être le Japon, la main-d'œuvre est la meilleure marché du monde, où le combustible à la balle de paddy ne coûte rien et où l'on prétend que le courant électrique est payé moins cher que partout ailleurs.

Les industriels « jauniers » qui pensent que ces avantages ne sont pas suffisants n'ont qu'à passer la main pour aller chercher fortune sous des cieux plus cléments.

On dit le plus grand bien de notre nouveau ministre des Colonies <sup>3</sup> ; on le dit intelligent, énergique et juste.

Espérons que les riziculteurs, ces éternels tondus, sauront faire parvenir jusqu'à lui leurs cris de détresse ; mais pour cela, il leur faut des porte-parole indépendants et non des larbins et des fêtards.

La taxe *ad valorem* de 7 % sur les cours du paddy à Saïgon représente un droit de 9 % sur la production ; cette taxe est inique et favorise la paresse et l'outrecuidance [de] certains gros exportateurs qui veulent des bénéfices scandaleux sans effort, sans aléas, en dépréciant la valeur de notre riz.

Ce n'est que le jour où notre paddy pourra être exporté et qu'il sera complètement usiné à l'étranger que l'on connaîtra enfin la valeur réelle du riz d'Indochine.

J. COMBOT.

---

#### SAÏGON

Les obsèques de M. [Berthelot de la Glétais](#) ont eu lieu ce matin  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1938, p. 6)

.....  
Rappelé vers 1915 sous le drapeau, M. Berthelot de la Glétais revint deux ans après et fut appelé par M. Gressier à gérer les terres des enfants de M. Beyssier.

Il devint ensuite l'associé de MM. Gressier, Gannay et Combot dans le domaine de Phong-thanh et, en 1927, lorsque la société fut dissoute, il reçut pour sa part 1.200 hectares de rizières.

---

#### COCHINCHINE

#### PHONG-THANH

La bénédiction de Sainte-Anne de Phong-Thanh  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1939)

Là où, voici trente ans à peine, ce n'était qu'une étendue de forêts inondées et de roseaux, où régnait en maître l'éléphant sauvage, c'est aujourd'hui une vaste plaine que la volonté de l'homme a transformée en d'abondantes et fertiles rizières.

Toutes vertes voici des mois, elles étaient avant-hier d'un superbe jaune doré, piqueté de place en place de tâches brunes formées par les bottes de dandy en javelles.

Au milieu de cette immense étendue se dressera bientôt, nous en sommes persuadés, un fin clocher car avant-hier fut inauguré la première étape de cette œuvre, la chapelle Sainte-Anne de Phong-Thanh.

Nous avons dit ici même comment, dans sa ferveur, notre ami Jean-Marie Combot avait conçu la construction de cet oratoire et, avant-hier, jour de saint Jean, Son

---

<sup>3</sup> Georges Mandel.

Eminence Mgr Chabalière, évêque du Cambodge, dont les pouvoirs s'étendent sur tout le Transbassac, procéda à la bénédiction de la chapelle Sainte-Anne de Phong-Thanh.

La cérémonie religieuse se déroula à huit heures du matin, en présence des pères Quimbrot, Merdrignac, Collot, Keller <sup>4</sup>, Dalle, de la Révérend Mère supérieure générale de France de l'ordre des Sœurs de la Providence, de la R. M. la directrice de l'établissement de Rome, de la R. M. la supérieure de Culaogieng, de nombreuses sœurs et pères annamites.

La modeste chapelle s'avéra rapidement trop petite pour contenir les nombreux chrétiens et les amis de M. Combot. M. le gouverneur de la Cochinchine s'était fait représenter par l'administrateur de Baclieu, M. Larivière.

De Saïgon, de Cantho, de Soctrang, de Phnompenh, les amis de M. Combot étaient accourus et c'est qu'en plus de nombreuses dames, nous pûmes noter M. Guillerm, président de l'Amicale bretonne, M. Gressier, le vétéran riziculture, et plusieurs de ses enfants, MM. de Lachevrotière, Conti, Hénaff, Abalain, Loscq, Sacco <sup>5</sup>, Menguy, M<sup>mes</sup> Barbe, Mercier, Fauthier <sup>6</sup>, MM. Lespinasse, Joire, Bec, Bec, Dr Marinot, M<sup>e</sup> Vicao, MM. Labasthe, Godard, Grégoire, Elias, Savary, Laroze, Jourdan, Fondacci, Chapuis, Evrard, Olivier, Perrot, Lacouture, Blandel, Lemons, Vergier, Guitton, Mayer, le médecin, le délégué, le postier, l'infirmier de Giaray, et nous en oublions.

Après la bénédiction proprement dite, Mgr Chabalière célébra une messe qui nous valut de constater que le Transbassac cachait d'excellents artistes comme notre ami Ernest Bec [et] M. Grégoire qui, après un remarquable solo, accompagna M. Bec dans l'*Ave Maria* de Mozart.

Une foule nombreuse de Cambodgiens et d'Annamites, les *tadiêns* de M. Combot, suivirent d'un œil curieux la cérémonie religieuse. Jamais Phong-Thanh n'avait certainement vu autant de monde.

D'ailleurs, l'office religieux dura près d'une heure et demie et, tandis que Mgr Chabalière poursuivait ses prières, les invités se rendaient sous un abri dressé en plein air.

De là, ils purent suivre sur une scène dressée dans la rizière voisine une bonne grosse farce « Thang Lang ban heo » qui fit le régal de l'assistance indigène et également des Français, car il n'était point besoin de comprendre l'annamite pour saisir le sens de cette farce qui réjouit surtout le sexe faible, l'autre se trouvant copieusement rossé.

Aux plaisirs de l'esprit, succédèrent ceux de la bouche et nous voudrions dire le véritable tour de force qui fut réalisé par M. Menguy, l'excellent directeur du Royal de Phnompenh, auquel, en sa double qualité de compatriote et d'ami, M. Combot avait fait appel.

En pleine brousse, à 300 kilomètres de Saïgon, M. Menguy réussit à servir le menu suivant :

#### MENU

Assiette anglaise :

Cochon de lait, Jambon, Saucisson de Lyon, Filet de bœuf, Canard sauvage (Sauce Mayonnaise).

Hors d'œuvres :

Caviar sur toast. Anchois de Norvège, Saumon à l'huile, Salade de Céleri. Salade de tomate, Salade de pommes de terre.

---

4

<sup>5</sup> Dante Sacco : entrepreneur d'origine italienne établi à Saïgon. Déjà rencontré sur les irrigatins de Do-luong (Nord-Annam). On le retrouve en juillet 1939 à l'inauguration du nouveau siège de la maison Diethelm à Saïgon.

Séparé de corps (1935), puis divorcé (1940) de Teodolinda Giussepina (dite Benilda) Cornalino, née le 23 mars 1898 à Calliano Monferrato (Italie).

<sup>6</sup> Lê-thi-Thôi, veuve de [Léon Fautier](#) (et non *Fauthier*).

Langouste mayonnaise  
Dinde à la Souvaroff  
Asperges vinaigrette  
Gigot d'agneau bretonne  
Salade de laitue  
Fromages assortis  
Fruits  
Café — Liqueurs  
VINS  
Rosé de Bretagne  
Muscadet nantais  
Champagne Piper-Heidsieck

Il fallut certainement que ce restaurateur breton obtint par avance la protection de Sainte-Anne pour satisfaire de façon aussi parfaite plus de 150 convives à l'appétit aiguisé.

Une fillette, M<sup>lle</sup> Hénaff, nièce et filleule de M. Combot, ouvrit l'ère des discours en un compliment fort ben tourné ; mais nous ne saurions mieux situer l'atmosphère de cette jolie fête qu'en reproduisant ce délicat et fin poème de notre ami Bec :

Après un pont de singe, au bout d'un court sentier  
Il est une chapelle aux tonalités roses  
Dont le style est rustique, mais l'ensemble altier  
Sur ce coin de terre que le Rach Rang arrose  
Elle dresse sa croix vers le couchant cendré.  
Elle émerge d'un sol aux fécondés promesses  
Elle est le havre saint de toutes les détresses  
Où se forge l'espoir, où se meurt le regret

.....  
Elle est l'œuvre d'un sage à la vertu modeste  
Qui depuis vingt-six ans vit dans ce site agreste  
Combot est colonial mais avant tout Breton.  
Il lui manquait ici son petit clocheton,  
C'est bien beau, tous les jours de songer à la Terre  
Natale, aux parents, à l'église, au presbytère.  
Mais c'est trop abstrait. Il fallait un souvenir  
Plus concret, plus vivant, plus éclatant.  
C'est pourquoi nous avons Sainte Anne de Phong-Thanh  
Pour Combot, aujourd'hui c'est fête à la campagne.  
Tout le monde est venu, même de la Bretagne,  
Il ferme un peu tes yeux.. l'esprit à l'abandon.  
Il rêve, il se croit au pardon.  
Le pardon de Sainte Anne, c'est merveilleux.  
Et de son cœur, monte un hymne, jusques aux cieux.

.....  
La chapelle est ouverte au fidèle qui passe.  
Ce matin Monseigneur a fait la dédicace.  
En consacrant, Monseigneur ce saint lieu,  
Vous avez consacré l'œuvre d'un grand croyant  
Qui, s'étant bien donné, toute sa vie durant.  
À son pays, à ses parents, se donne encore.  
Lorsque le soir succède à l'éclatant aurore,  
À Dieu !

Combot, avec orgueil, vous reçoit en ces lieux  
De ce coin, Dieu veut qu'il fasse  
Le paradis de ses vieux ans ;  
Et quoiqu'il dise et quoiqu'il fasse  
Il restera toujours le roi des paysans  
Du Transbassac Titre de gloire  
Qui honore et le fait pénétrer dans l'Histoire.  
Bravo mon cher Combot, tu vaincs l'indifférence,  
Et l'égoïsme à large panse.  
Tu ravives la flamme  
De notre âme...  
De Dieu, tu suis la loi  
Et ton œuvre, Combot, est un acte de foi.

Une pluie intempestive vint malheureusement interrompre cette gentille réunion et c'est entre deux averses que Mgr Chaballier, M. l'administrateur Larivière, le « délégué du pays d'Armor » M. Guillerme prirent la parole.

Quand il lui fallut répondre, c'est la voix coupée par l'émotion que le paysan du Transbassac, M. Combot. remercia monseigneur Chaballier et toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu assister à cette cérémonie.

La pluie ne parvint pas atténuer cependant l'entrain des convives et l'après-midi se déroula dans des chansons, où MM. Bec et Ethias se distinguèrent. La *Paimpolaise*, le *Biniou* et d'autres chants bretons furent particulièrement goûtés.

Même le vétéran de la rizière, M. Gressier père, y alla de son « Picton du bois de Meudon » que nous vous conseillons de lui faire chanter quand vous le rencontrerez.

Notre ami Combot a bien mérité de sainte Anne et, selon la parole de Mgr Chaballier, celle-ci prospérera, grandira et aura de nombreux enfants, car l'exemple est donné !

---

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1939)

Tribune libre  
Propos du Nhaqué

*Monsieur J. Combot, avec son solide bon sens habituel, s'élève dans la Dépêche contre cette plaie qui ronge le pays du nord au sud : la « mendicité ».*

*Il y a, suffisamment d'établissements charitables où nous pouvons porter nos aumônes plutôt que de les distribuer à tort et à travers dans les rues, ou le long des routes. Un contrôle plus sévère devrait être exercé par la police ; et la justice, quand l'occasion s'en présente, aiderait grandement à conjurer le mal, si elle sévissait.*

*Prenons l'habitude de donner aux bonnes œuvres et cessons de donner dans la rue. Notre conscience et notre générosité seront sauvées et le mal s'atténuera. Mais revenons à M. J Combot.*

Étant nouvellement débarqué dans ce pays, il y a quelque trente cinq ans, je remarquai qu'il était excessivement rare de rencontrer dans la population indigène des êtres infirmes, bossus, bancals, aveugles et partant des mendiants, ce qui tranchait avec Port-Saïd, Djibouti et Colombo.

C'est que, m'affirma quelqu'un, probablement mal renseigné, les enfants qui naissent infirmes sont généralement supprimés.

C'est que, me dit un autre, nous sommes dans un pays relativement riche où l'on ne souffre pas du froid et où il n'y a pas de grande misère ; on a ici le culte de la famille et l'on admettrait difficilement qu'un homme infirme ou des parents âgés soient réduits à la mendicité.

Les temps ont bien changé et c'est avec juste raison que les Saïgonnais se plaignent de l'encombrement des rues de la capitale par une armée toujours croissante de quémandeurs plus ou moins intéressants.

Il faut croire que le métier a du bon puisque cette plaie se développe aussi, et de façon inquiétante, dans les villages de l'intérieur.

Dans certains chefs-lieux de l'Ouest, et je citerai Baclieu, il est impossible de circuler aux abords du marché sans être harcelé par une douzaine de mendiants dont quelques-uns se portent d'ailleurs fort bien et qui ne craignent pas de vous réclamer dix ou vingt cents et même une piastre pour manger ou, plus probablement, pour faire un brin de cour à la fée brune.

De nombreux lépreux aux plaies hideuses circulent librement dans les marchés et en de petites embarcations sur les voies d'eau où ils sont souvent accompagnés de jeunes enfants.

On leur donne généralement du riz blanc et des légumes dont une bonne partie reparait sur les marchés après avoir été souillée.

L'Administration pourrait, à peu de frais, faire disparaître la mendicité en Cochinchine. Il lui suffirait d'ouvrir dans les villes et villages des soupes ou plutôt des bols de riz populaires où les personnes vraiment besogneuses pourraient manger à leur faim.

Peut-être pourrait-on aussi tolérer, à certains emplacements déterminés et sous le contrôle de la police, que des éclopés fassent appel à la charité publique ; mais, par mesure d'hygiène et de dignité comme aussi pour sauvegarder la tranquillité de la population, il est urgent qu'une sévère réglementation intervienne.

S'il ne convient pas de laisser aux malheureux lépreux une entière liberté de circulation, il est également nécessaire de prendre des mesures de sauvegarde contre certains aliénés.

Malgré les résistances qui peuvent se produire de la part des familles, il est des cas où l'internement doit être exigé par mesure de sécurité et de simple humanité.

J'ai eu l'occasion de voir ainsi des malheureux déments enchaînés nus dans des cages, se nourrissant de leurs excréments, constituant une charge constante pour les parents et un danger perpétuel pour les voisins.

Plusieurs fois, dans les environs de Soc-trang, j'ai rencontré une Cambodgienne déambulant en tenue d'Ève avant son péché avec son pantalon enroulé autour de la tête.

Dans la même région, un dément s'amusait au passage des voitures à faire le simulacre de se jeter sur le capot et aurait ainsi pu provoquer de très graves accidents.

Il a, d'ailleurs, fini par se faire écraser et de nombreux automobilistes ont poussé un soupir de soulagement en apprenant cette nouvelle.

Ces jours derniers, je fus moi-même arrêté au milieu du pont de Phung-Hiep par un jeune homme armé d'une solide matraque ; il en voulait au capot de ma voiture et aux phares dont il réussit à briser les verres avant que j'aie eu le temps de descendre pour le maîtriser.

Cette dernière opération offrait d'ailleurs quelque risque puisque en parant un coup et au moment où je lui mettais la main droite au collet, j'eus la main gauche à moitié fracassée.

J'appris alors que j'avais affaire à un fou qui s'était détaché et semait la terreur dans le village.

Tout aussi bien ce malheureux aurait pu s'armer d'un coupe-coupe ou s'attaquer de préférence à des femmes ou à des enfants.

\*  
\*   \*  
\*

À côté des fous dangereux qu'il convient d'interner, il existe dans l'Ouest cochinchinois des illuminés et des maniaques que l'Administration ferait bien de mettre aussi dans l'impossibilité de nuire : je veux parler des ingénieurs de l'[Hydraulique agricole](#). Rendus disponibles par l'achèvement du Transindochinois, ces jeunes ingénieurs se sont vu affecter à un service nouvellement créé, peut-être à leur intention, parce qu'il fallait bien leur trouver une occupation.

Malheureusement, la question de l'hydraulique en Cochinchine est fort complexe et n'a pas encore été résolue malgré les études approfondies faites sur le terrain par nos anciens ingénieurs, lesquels n'étaient tout de même pas dépourvus d'expérience et de technicité.

S'il leur est parfois arrivé de se tromper ou d'améliorer une région au détriment d'une autre région avoisinante, on peut dire qu'ils ont donné satisfaction à une population avec laquelle ils étaient en rapports constants.

Ils n'avaient ni la prétention ni la morgue de nos jeunes ingénieurs auxquels on demande des canaux et qui ne rêvent que digues et ouvrages à clapets auxquels ils seraient désireux d'accoler leur nom.

La manie de creuser des canaux sans issue a bouleversé encore une fois tout le régime des eaux dans la vaste plaine du Quan-Lo où, faute de pouvoir évacuer les eaux stagnantes, les paysans ont vu leur récolte anéantie.

Qu'attend l'Administration pour agir et pour renvoyer ces jeunes prétentieux à de nouvelles études ?

---

À LA MÉMOIRE DE JEAN-MARIE COMBOT  
(*Indochine*, hebdomadaire illustré, 6<sup>e</sup> année, n° 228, 20 janvier 1945, p. 71) <sup>7</sup>

Bien qu'il ait exprimé le désir que ses obsèques aient lieu dans la plus grande simplicité et ne soient marquées par aucune publicité, nous ne pouvons pas ne pas rendre hommage au pionnier, à l'homme public et au bon Français que fut Jean-Marie Combot.

L'histoire de ce grand colon, décédé le 27 novembre 1944, est liée à celle de la mise en valeur de la Cochinchine depuis le début de ce siècle.

Plus de trente années d'efforts tenaces lui avaient permis de transformer 1.600 hectares de terres incultes en rizières réputées.

C'est en 1910 que Jean-Marie Combot se fixa dans la province de Bac-liêu, au village de Phong-thanh, délégation de Gia-rai. C'était, à l'époque, une région hostile. Les cartes du cadastre portaient la mention « Forêt de tràm clairsemée ». Des bandes de pirates y sévissaient fréquemment, des fauves encore nombreux y étaient signalés. Combot aimait montrer à ceux auxquels il faisait les honneurs de son domaine, aujourd'hui uniquement constitué de rizières en plein rapport, traversées de canaux creusés sur ses directives et protégées par des digues de terre contre les eaux saumâtres ou alunées, l'endroit où il avait lui-même tué un éléphant et tel site où s'était commise une attaque à main armée. Dans ses conversations, Il évoquait l'inauguration du premier canal ouvert à la navigation et de la première route construite à Bac-liêu, du premier pont, de la première maison en briques du centre aujourd'hui si coquet de Gia-rai. Et l'on était toujours surpris que ces événements fussent, en somme, si proches de

---

<sup>7</sup> Archives de Germaine Pailhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg.

nous, cinq ans, dix ans, vingt ans tout au plus, car Phong-thanh de nos jours, village réputé pour ses paddys de choix, est à quelques heures d'automobile de Saïgon, et voit passer, à la saison, de nombreux convois de jonques chargées de grains, se rendant aux usines de Cholon et aussi des transports de charbon de bois venant de la région voisine de Camau, où les forêts ont été aménagées en vue d'une exploitation rationnelle.

Combot, qui vivait sur ses terres, avait su reconstituer autour de lui l'atmosphère d'un grand domaine d'une province de France.

Les maisons des fermiers, Annamites et Cambodgiens, travaillant sur la propriété encadrent la demeure du maître, grand et confortable pavillon en bois sur pilotis constamment aéré par les vents des moussons qu'aucun obstacle sur cette vaste plaine n'arrête. La vue s'étend au loin jusqu'aux hameaux voisins marqués de bouquets d'aréquiers, de bambous, de tràøm. Tout proche, est la basse-cour ; puis les greniers et les ateliers, la flottille de sampans indispensables pour le transport du paddy à la récolte par les canaux et artérioles. Non loin s'élèvent une école et un dispensaire, don de Combot à ses fermiers et ouvriers agricoles, où trois religieuses annamites se dévouent pour le bien de toute la population des environs, grâce aux subsides du généreux fondateur. Une église, dédiée à sainte Anne, patronne des Bretons, avait été plus récemment édifiée par Combot. On s'y réunissait nombreux aux anniversaires, marqués par des cérémonies religieuses et aussi aux fêtes populaires offertes par lui à ses amis et à son personnel. C'est à ces occasions que se manifestait d'une façon émouvante la sympathie dont jouissait M. Combot. Sa modestie s'effaroucherait d'une description de ces simples et fraternelles agapes dont ceux qui y participèrent n'oublieront jamais la cordialité et le sentiment de confiance et d'amitié qui y régnait.

Cet aspect de vie de province française, et même de Bretagne, car les Bretons de la région de Phong-thanh, évoquant le pays lointain, parfois au son d'un biniou, était d'autant plus sensible que sur un domaine proche s'étaient établis la sœur de M. Combot, son mari et ses deux filles.

Combot ne se consacra pas uniquement à son domaine et à sa famille. Conseiller provincial, membre de la chambre d'agriculture, conseiller colonial, membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers, il prit une part active à l'élaboration des décisions gouvernementales. Ses interventions toujours marquées d'un sens très vif des besoins du pays retinrent souvent l'attention, d'autant plus qu'il n'hésitait pas à exprimer en toute franchise le fond de sa pensée. Il avait acquis de la sorte une grande estime dans tous les milieux. Lorsqu'il décida de se retirer sur son domaine, ses conseils furent sollicités à plusieurs reprises et jamais en vain.

Sa modestie le tint volontairement à l'écart des honneurs mais il restera dans la mémoire de ceux qui l'ont connu comme un exemple.

Son dernier geste fut digne de sa vie. Il est mort des suites d'un acte de dévouement.

Au retour d'un voyage, il s'arrête non loin de sa propriété pour porter secours à un vieil Annamite. père d'un fermier d'un de ses voisins, victime d'un accident d'automobile, et, pour éviter tout retard à l'intervention du médecin, resta sous la pluie sur le bord de la route tandis que sa voiture portait le blessé à l'hôpital. Il n'ignorait pas que son propre état de santé exigeait quelques précautions ; mais devant le geste à accomplir, il n'eut aucune hésitation. Il fallut le transporter lui-même à l'hôpital peu après. Il ne devait en sortir que pour être enterré dans un tombeau à l'ombre de la chapelle Sainte-Anne qu'il avait édifiée sur son domaine. Ses fermiers annamites et cambodgiens obtinrent de sa famille et de ses proches l'honneur d'assurer seuls l'ultime veillée.

---